**LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : TES DROITS**

**Guide de l’éducateur**

**Introduction**

Cette présentation a été créée dans le but de fournir aux éducateurs un plan de cours pour enseigner aux élèves certains concepts fondamentaux de la santé et de la sécurité. Le cours comporte trois composantes :

1. une présentation en PowerPoint, qui sera donnée par l’éducateur;
2. un Guide de l’éducateur, qui comprend des notes pour aider les éducateurs à offrir le cours;
3. une *Feuille de travail* *pour les élèves*, qui comprend des exercices pratiques pour aider les élèves à comprendre la matière.

Les principaux objectifs du cours sont :

* Connaître qui est Travail sécuritaire NB.
* Connaître les droits fondamentaux des salariés.
* Apprendre comment se protéger au travail.
* Se familiariser avec les ressources disponibles.

\*Veuillez prendre note que cette présentation a pour but de sensibiliser les jeunes qui commencent un stage ou un emploi à temps partiel à la santé et à la sécurité au travail. Cette présentation ne remplace pas l’orientation et la formation des nouveaux salariés que les employeurs doivent fournir en vertu de la *Loi sur l’hygiène et la sécurité au travail*.

**Notes qui accompagnent la présentation**

Cette section donne les grandes lignes des diapositives de la présentation en PowerPoint, ainsi que des notes pour aider les éducateurs pendant la présentation. Les éducateurs peuvent choisir d’utiliser les notes mot à mot ou se servir de leurs propres mots s’ils connaissent bien la matière. Des ressources permettant d’approfondir les sujets seront proposées, le cas échéant.

Dans les cas où les diapositives mentionnent un exercice pratique figurant sur la *Feuille de travail pour les élèves*, des réponses possibles ou des conseils seront offerts.

* Le texte qui accompagne les diapositives est indiqué par un point centré.

 [Les remarques à l’intention des éducateurs figurent entre crochets.]

**Présentation en PowerPoint**

Diapositives 1 à 4 – Introduction

(Titre, avertissement, aperçu, objectifs de la présentation)

[Ces diapositives expliquent ce à quoi les élèves peuvent s’attendre de la présentation et présentent les objectifs d’apprentissage. Tout renseignement lié à des résultats qui sont propres au cours peut être mentionné ici.]

Diapositives 5 à 50 – Contenu

**5 – Que fait Travail sécuritaire NB?**

* Travail sécuritaire NB a des employés partout dans la province, qui assument différents rôles. Le but principal de l’organisme est de prévenir toutes les blessures au travail, mais malheureusement, des incidents se produisent parfois. Les employeurs versent une cotisation à Travail sécuritaire NB (le montant varie selon divers facteurs) et si l’un de leurs employés est blessé, ce dernier peut recevoir des prestations pendant son rétablissement. Il s’agit d’un système d’assurance « sans faute », ce qui veut dire que même si la blessure est ta faute, tu es protégé.

**6 – *Loi sur l’hygiène et la sécurité au travail***

* Chaque province et territoire au Canada a ses propres lois, ou sa propre « législation », en matière d’hygiène et de sécurité au travail. Au Nouveau‑Brunswick, il s’agit de la *Loi sur l’hygiène et la sécurité au travail*. Le fondement de la *Loi* est le même, peu importe où tu habites au Canada : toute personne au lieu de travail, c’est-à-dire le travailleur, le superviseur et l’employeur, est responsable de sa propre sécurité ainsi que de celle des autres.

[Vous trouverez une version électronique de la *Loi* et de ses règlements [ici](https://www.travailsecuritairenb.ca/politiques-et-lois/lois/lois-et-r%C3%A8glements/).]

**7** **– Statistiques**

* Ces statistiques n’ont pas pour but de faire peur à qui que ce soit, mais plutôt de souligner à quel point il est important que tous travaillent ensemble pour qu’il n’y ait plus d’accidents et de décès au travail!

**8 – Trois droits fondamentaux**

* Tout comme les autres travailleurs du Nouveau-Brunswick, les jeunes travailleurs ont aussi des droits. Les prochaines diapositives expliquent les droits fondamentaux des salariés.

[Vous trouverez plus de renseignements sur les trois droits [ici](https://www.travailsecuritairenb.ca/politiques-et-lois/lois/lois-et-r%C3%A8glements/).]

**9 – Es-tu en sécurité à ton travail?**

* Que tu aies déjà de l’expérience de travail ou non, il est important de te poser trois questions.

[On se servira de questions pour présenter chacun des trois droits fondamentaux.]

**10 – Es-tu en sécurité à ton travail? (Première question)**

* Examinons la première question : Comment pourrais-je me blesser au travail?

**11 – Comment pourrais-je me blesser au travail?**

* Tous les salariés ont le droit de savoir comment demeurer en sécurité au travail.

**12 à 14 – Droit d’être informé**

[Cliquez [ici](https://www.travailsecuritairenb.ca/sujets-de-s%C3%A9curit%C3%A9/superviseur/) pour obtenir plus de renseignements sur les responsabilités des employeurs, des superviseurs et des salariés.]

**15 – Droit d’être informé**

* Il est important que tu saches que tu pourrais te blesser au travail. Cela veut dire que tu dois connaître les dangers à ton lieu de travail. Un danger est tout ce qui pourrait te causer du dommage, te faire du tort ou avoir des effets négatifs sur ta santé. Il y a sept catégories de dangers que tu dois connaître :

[On suggère de demander aux élèves de penser à des exemples pour chacune des catégories avant de leur en donner.]

1. Dangers physiques, par exemple la température, la qualité de l’air et le bruit
2. Dangers liés aux produits chimiques, par exemple les produits de nettoyage, la peinture et les pesticides
3. Dangers pour la santé, par exemple les virus, les bactéries et la moisissure
4. Dangers ergonomiques, par exemple soulever, la position du corps (assis / debout) ou les mouvements répétitifs
5. Dangers pour la sécurité, par exemple les machines; les glissements, les trébuchements et les chutes; l’électricité
6. Dangers psychosociaux, par exemple le stress, la violence, l’intimidation / le harcèlement
7. Dangers liés au milieu de travail, comprend les conditions propres à ton lieu de travail, comme le travail à partir de hauteurs, les conditions météorologiques ou la conduite en auto.

**16 et 17 – Exercice pratique 1 : Trouver les dangers**

[Demandez aux élèves de travailler en groupe pour trouver les dangers dans la photo d’un lieu de travail fictif. Quelques réponses possibles sont encerclées en rouge dans la diapositive 17. De gauche à droite, il y a :

* un gros sac de carottes devant le panneau électrique;
* une bouteille de solution de nettoyage sur la table de préparation des aliments;
* la lame du couteau sur la table de préparation des aliments est tournée dans la direction du travailleur;
* une flaque d’eau sur le plancher;
* le travailleur prend le chaudron d’eau bouillante sans protection pour les mains;
* les gants de cuisine sont placés directement sur la surface de la cuisinière.

Demandez aux élèves s’ils peuvent trouver d’autres dangers que ceux encerclés en rouge.]

**18 à 20 – Exercice pratique 1 (À ton tour…)**

[Cet exercice pratique permet aux élèves de s’exercer davantage à trouver des dangers en remplissant le tableau d’évaluation des dangers qui se trouve sur leur *feuille de travail*. La diapositive 19 démontre un lieu de travail fictif (qui figure également sur leur feuille de travail). Demandez aux élèves de travailler en groupes de deux ou en petits groupes et de trouver quatre dangers, en précisant ce qui pourrait se produire pour chaque danger et comment on pourrait éliminer le danger. Le tableau ci-dessous, ainsi que la diapositive 20, donnent des réponses possibles.]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Danger** | **Qu’est-ce qui pourrait se produire?** | **Comment peut-on éliminer le danger?** |
| Des objets lourds sont empilés haut. | Les travailleurs pourraient se blesser en essayant de prendre un objet lourd. | Entreposer les objets lourds sur des tablettes basses. |
| Des boîtes sont empilées. | Les boîtes pourraient tomber et blesser un travailleur. | Entreposer les boîtes sur des étagères conçues pour l’entreposage. |
| Un travailleur se sert de boîtes de plastique pour grimper. | Le travailleur pourrait tomber et se blesser. | Fournir un escabeau que les travailleurs peuvent utiliser pour grimper. |
| La bouteille de gaz n’est pas attachée. | La bouteille pourrait tomber, ce qui pourrait causer une explosion. | Attacher la bouteille à l’aide de cordes ou de supports. |
| Des obstacles bloquent le panneau électrique.  | Les obstacles empêchent un accès rapide au panneau électrique si cela était nécessaire. | Enlever les obstacles devant le panneau. |
| Une bouteille sur la tablette ne porte pas d’étiquette. | Des travailleurs exposés à des produits chimiques sans être au courant des dangers connexes risquent de subir une brûlure ou de devenir malades. | Le contenu de toute bouteille doit être clairement indiqué. |
| Une boîte dépasse la tablette. | La boîte pourrait empêcher les travailleurs de quitter les lieux rapidement si cela était nécessaire. | Entreposer les objets sur une tablette d’une taille convenable. |
| Une boîte de carton sur la tablette est mouillée. | De la moisissure pourrait se développer, ce qui pourrait nuire à la santé des travailleurs. | Jeter la boîte (et le contenu, au besoin).Protéger les boîtes de rangement contre l’humidité. |

**21 – N’oublie pas… Tu as le droit d’être informé!**

* Tous les salariés ont le droit d’avoir tous les renseignements dont ils ont besoin pour être en sécurité au travail.

**22 – Es-tu en sécurité à ton travail?**

* La deuxième question que tu dois te poser, c’est « Ai-je un mot à dire au sujet de ma sécurité au travail? »

**23 – Ai-je un mot à dire au sujet de ma sécurité au travail?**

* Tous les salariés ont le droit de participer à leur sécurité au travail.

**24 – Droit de participer**

* Nous pouvons tous participer aux décisions en matière de sécurité au travail et à l’établissement d’un lieu de travail plus sécuritaire pour tout le monde.

Tu peux participer de façon informelle, par exemple :

* en parlant de la sécurité;
* en exprimant tes inquiétudes ou en posant des questions au sujet de la sécurité;
* en faisant des suggestions au sujet de la sécurité.

**25 – Droit de participer**

* Tu peux aussi participer de façon plus officielle :
	+ tu peux faire partie du comité mixte d’hygiène et de sécurité de ton lieu de travail, qui est un comité qui travaille ensemble pour rendre le lieu de travail plus sécuritaire;
	+ si ton lieu de travail n’a pas de comité mixte, tu peux agir comme délégué à l’hygiène et à la sécurité ou aider le délégué.

**26 à 37 – Droit de participer (exercice pratique en groupe)**

[Ces diapositives présentent des questions à choix multiples visant à enseigner le concept de « droit de participer » d’une façon qui incite les élèves à utiliser les connaissances qu’ils ont déjà pour répondre correctement aux questions. Une question figure sur une diapositive avec des réponses possibles, puis la diapositive suivante donne la bonne réponse en orange. Vous trouverez plus de renseignements sur les comités mixtes de santé et de sécurité [ici](https://guidesst.travailsecuritairenb.ca/topic/fixed.html#summary).]

**38 et 39 – Exercice pratique 2 – S’exercer à participer**

[Demandez aux élèves de simuler une conversation entre un salarié et un superviseur, où le salarié fait part d’une préoccupation en matière de santé ou de sécurité. S’il le faut, vous pouvez rappeler aux élèves que le respect et la courtoisie sont toujours de mise dans les discussions au travail. Les élèves peuvent noter le dialogue sur leur feuille de travail pour ensuite en faire part à la classe.]

**40 – N’oublie pas… Tu as le droit de participer!**

* Tous les salariés ont le droit de participer aux décisions en matière de sécurité au travail.

**41 – Es-tu en sécurité à ton travail? (Troisième question)**

* La troisième et dernière question que tu dois te poser, c’est « Quand dois-je dire ‘NON’? »

**42 – Quand dois-je dire « NON »?**

* Savais-tu que tous les salariés ont le droit de refuser de faire un travail dangereux?

**43 – Droit de refuser**

* Même si le droit de refuser est une question sérieuse qu’il ne faut pas prendre à la légère, tu ne devrais pas avoir peur d’exercer ton droit si tu crois que le travail mettrait en danger ta santé ou ta sécurité, ou celle d’une autre personne.
* Dire « non » peut être difficile, mais il est important que tu t’affirmes quand il s’agit de ta sécurité.

**44 – Droit de refuser**

* Voici quelques façons d’aborder le sujet ou de t’exprimer auprès de ton superviseur...

**45 et 46 – Droit de refuser**

* Les salariés devraient envisager d’exercer leur droit de refuser si on leur confie une tâche sans leur donner la formation, l’équipement de protection, la supervision ou le soutien nécessaires pour accomplir la tâche en toute sécurité.

**47 – Droit de refuser**

* Il est important de connaître les trois étapes à suivre pour refuser d’effectuer un travail dangereux.
	1. La première étape, c’est d’en parler à ton superviseur. Si le problème est résolu, tu peux te remettre au travail. Si non, passes à la deuxième étape.
	2. Parles-en à un membre du comité mixte d’hygiène et de sécurité ou s’il n’y a pas de comité, tu peux en parler à ton délégué à l’hygiène et à la sécurité.
	3. Si le problème n’est toujours pas résolu, tu peux appeler Travail sécuritaire NB au 1 800 999-9775. Tu devras expliquer ta situation et on te demandera si tu as suivi les deux premières étapes.

\*N’oublie pas de demeurer au travail jusqu’à la fin de ton quart de travail. Tu peux faire d’autres tâches qui ne sont pas liées au travail que tu as refusé d’effectuer.

[Un dépliant de poche imprimable sur le droit de refuser se trouve [ici](https://www.travailsecuritairenb.ca/media/1778/f_righttor-1.pdf).]

**48 – Droit de refuser**

[Demandez aux élèves s’ils pensent que refuser un travail dangereux en vaut la peine. Il importe qu’ils comprennent que l’effort en vaut la peine s’il permet d’éviter des blessures ou la mort.]

**49 – Exercice pratique 3 – Savoir dire « non »**

[Demandez aux élèves de travailler en groupes de deux pour élaborer une ligne directrice qui aiderait un salarié à savoir quand il doit refuser d’effectuer un travail. Des exemples figurent sur la diapositive. Demandez-leur ensuite de concevoir une affiche pour illustrer leur ligne directrice. L’affiche devrait bien communiquer leur ligne directrice.]

**50 – N’oublie pas… Tu as le droit de refuser d’effectuer un travail dangereux!**

* N’oublie pas que c’est l’un de tes droits fondamentaux en tant que salarié.

Diapositives 51 à 54 – Résumé

**51 – Es-tu en sécurité à ton travail?**

* N’oublie pas de te poser trois questions :
	1. Comment pourrais-je me blesser au travail? N’oublie pas : tu as le droit d’être informé.
	2. Ai-je un mot à dire au sujet de ma sécurité au travail? Oui! Tu as le droit de participer aux décisions en matière de sécurité au travail.
	3. Quand dois-je dire « NON »? Tu as le droit de refuser d’effectuer un travail que tu juges dangereux. N’oublie pas de suivre les trois étapes pour refuser d’effectuer un travail dangereux.

**52 – Ressources**

[Si le temps le permet, montrez le site Web de Travail sécuritaire NB (travailsecuritairenb.ca) aux élèves, où ils pourront trouver plus de renseignements pour les jeunes et les nouveaux travailleurs sous l’onglet « Travailleurs », puis « [Jeunes et nouveaux travailleurs](https://www.travailsecuritairenb.ca/travailleurs/sant%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9/jeunes-travailleurs/) ».

Les élèves peuvent également télécharger le [Guide sur la législation en matière d’hygiène et de sécurité au travail](https://guidesst.travailsecuritairenb.ca/) de Travail sécuritaire NB, qui leur donne accès à de nombreux renseignements sur la santé et la sécurité au travail directement à partir de leur appareil mobile.]

**53 – Si tu as des questions ou des inquiétudes…**

[Faites savoir aux élèves qu’ils peuvent toujours appeler Travail sécuritaire NB de façon anonyme s’ils ont une question sur la sécurité au travail.]

Nous vous remercions d’utiliser cette ressource avec vos élèves. Si vous avez besoin d’aide pour offrir ce cours, vous pouvez communiquer avec la conseillère en santé et en sécurité de Travail sécuritaire NB, Jessica MacDonald, à l’adresse jessica.macdonald@ws-ts.nb.ca.